

Spécifications techniques



Enduro click decibel 0.55

Conformité NF EN 14041		Oui
Réaction au feu	NF EN 13501-1	B _{f1} -s1 ⁽¹⁾
Résistance au glissement	NF EN 13893	Classe DS ($\mu \geq 0,30$)
Accumulation charges électrostatiques	NF EN 1815	E ≤ 2 kV, Antistatique
Conductivité thermique	NF EN ISO 10456	0,25 W/(m.K), convient au plancher chauffant
Certification		Non
Epaisseur totale	NF EN ISO 24346	5 mm
Epaisseur couche d'usure	NF EN ISO 24340	0,55 mm
Masse surfacique totale PVC	NF EN ISO 23997	6 300 g/m ² (-10% / +13%)
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T
Efficacité acoustique au bruit de choc déclarée	NF EN ISO 717-2	$\Delta L_w = 19$ dB
Spécifications déclarées		NF EN ISO 16511
Teneur en agent liant couche d'usure		Type I
Classe d'usage résidentiel	NF EN ISO 10874	23
Classe d'usage commercial	NF EN ISO 10874	33
Résistance à la chaise à roulettes	NF EN ISO 4918	Oui
Poinçonnement rémanent moyen	NF EN ISO 24343-1	$\leq 0,10$ mm
Exigence norme poinçonnement		$\leq 0,20$ mm
Résistance au pied de meuble	NF EN ISO 16581	Conforme
Stabilité dimensionnelle à la chaleur	NF EN ISO 23999	$\leq 0,10$ %
Exigence stabilité dimensionnelle à la chaleur		$\leq 0,15$ %
Solidité des couleurs à la lumière	NF EN ISO 105-B02	≥ 6
Exigence solidité des couleurs		≥ 6
Résistance aux taches	NF EN ISO 26987	Oui
Résistance au glissement	DIN 51130	R10
Traitement de surface		PUR
Format		Dalles - Lames
Conditionnement et dimensions des dalles et lames	NF EN ISO 24342	30,5 x 61 cm : 10 par carton (1,86 m ²) 18,5 x 121,2 cm : 8 par carton (1,79 m ²)
Mode de pose		jointés décalés
REACH (règlement européen)	1907/2006/CE	Conforme ⁽²⁾
Emissions dans l'air : TVOC* à 28 jours	NF EN 16516	$< 10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ⁽³⁾
Exigence pour la classe A+		$< 1000 \mu\text{g}/\text{m}^3$
Matières premières		Garanties sans phtalates
Garantie		7 ans

⁽¹⁾ Valable sur support incombustible A1fl ou A2fl, testé en pose libre. Satisfait à la réglementation M3

⁽²⁾ Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH

⁽³⁾ Certificat d'émissions envoyé sur demande au service technique tel +33(0)3.26.77.30.55

* TVOC : composés organiques volatils totaux : quantité émise dans l'air intérieur (en toluène équivalent)